

PROGRAMME DE FORMATION

Évaluation des risques professionnels et DUERP

Cette formation permet d'élaborer et de mettre à jour, en autonomie, un Document Unique conforme et son plan d'actions de prévention, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Public visé	Tout public : dirigeants, responsables et animateurs QSE/HSE, RH, membres du CSE, référents santé-sécurité, et toute personne en charge de l'élaboration ou de la mise à jour du DUERP.
Prérequis	Aucun prérequis. La formation est accessible sans connaissance préalable en prévention des risques.
Durée	14 heures (2 jours) — adaptable
Modalité	Présentiel (intra ou inter-entreprise) ou distanciel
Lieu	En présentiel, dans les locaux du client (format intra-entreprise) ou dans une salle louée à cet effet selon convention, ou en distanciel
Tarif	À partir de 500 € HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI), sur devis selon la formule (individuel / intra / inter) et le lieu. Financements OPCO / plan de développement des compétences mobilisables.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le cadre légal et les obligations liés au DUERP et à l'évaluation des risques professionnels
- Distinguer les notions de danger, de risque, d'exposition et d'unité de travail
- Recenser et classer les risques professionnels par familles au sein de son organisation
- Construire une échelle de cotation et hiérarchiser les risques
- Rédiger en autonomie un Document Unique conforme et son plan d'actions de prévention (PAPRI Pact ou liste d'actions)
- Organiser la mise à jour et la conservation réglementaire du DUERP

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Jour 1 — Comprendre et cadrer (7 h)

Séquence 0 — Accueil et positionnement (0 h 30)

- Recueil des attentes et évaluation diagnostique des connaissances
- Présentation des objectifs, du déroulé et des modalités d'évaluation

Module 1 — Cadre légal et obligations réglementaires (2 h 00)

- L'obligation de sécurité de l'employeur (art. L.4121-1 à L.4121-3 du Code du travail) et les 9 principes généraux de prévention
- L'obligation d'évaluation des risques et le DUERP : objet, contenu, forme et unités de travail (art. R.4121-1 à R.4121-4)
- Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 (en vigueur au 31 mars 2022) : conservation du DUERP et de ses versions successives pendant au moins 40 ans, tenues à disposition des travailleurs (y compris anciens), du CSE, du service de prévention et de santé au travail et de l'inspection du travail
- PAPRI Pact (programme annuel de prévention) pour les entreprises d'au moins 50 salariés ; liste d'actions consignée dans le DUERP pour celles de moins de 50 salariés

- Rôle renforcé du CSE : consultation sur le DUERP et ses mises à jour
- Point de veille — dépôt dématérialisé sur un portail numérique national : principe prévu par la loi de 2021 mais portail à ce jour non opérationnel ; l'obligation n'est pas applicable (aucune sanction possible), les obligations de tenue et de conservation, elles, demeurent
- La mise à jour du DUERP : au moins annuelle pour les entreprises d'au moins 11 salariés, et lors de toute décision d'aménagement important ou d'apparition d'une information nouvelle
- Responsabilités et enjeu : faute inexcusable, sanctions, image et performance

Module 2 — Les fondamentaux de l'évaluation des risques (1 h 30)

- Différencier danger, risque, exposition et dommage
- Découper l'entreprise en unités de travail pertinentes
- La démarche d'évaluation : repères méthodologiques (INRS, ED 887)

Module 3 — Identifier les familles de risques professionnels (2 h 30)

- Panorama des principales familles de risques (typologie INRS) : chutes de plain-pied et de hauteur, manutentions et TMS, risque chimique / CMR, routier, machines et équipements, bruit, électrique, incendie-explosion, risques psychosociaux, etc.
- Sources d'information et indicateurs : accidents du travail et maladies professionnelles, fiches de poste, retours du terrain

Synthèse du Jour 1 (0 h 30)

- Reformulation des acquis et questions-réponses

Jour 2 — Coter, rédiger, agir (7 h)

Retour sur le Jour 1 (0 h 15)

- Quiz de consolidation et rappel des points-clés

Module 4 — Coter et hiérarchiser les risques (2 h 15)

- Construire une grille de cotation : gravité × fréquence / probabilité × niveau de maîtrise
- Définir des échelles adaptées à son activité
- Prioriser les risques et objectiver les décisions de prévention

Module 5 — Rédiger son Document Unique : cas pratique (3 h 00)

- Atelier sur les unités de travail réelles des participants
- Inventaire et cotation des risques
- Rédaction du DUERP à partir d'un modèle fourni (trame numérique)
- Groupes de travail animés à tour de rôle par les futurs pilotes, sous la supervision du formateur

Module 6 — Plan d'actions et pérennisation (1 h 00)

- Élaborer le plan d'actions de prévention (PAPRIACT ou liste d'actions)
- Organiser la mise à jour (annuelle et à chaque évolution) et la conservation réglementaire
- Communiquer le DUERP : salariés, CSE, services de prévention et de santé au travail

Évaluation finale et bilan (0 h 30)

- Mise en situation évaluée (rédaction d'une unité de travail)
- Évaluation de satisfaction à chaud et remise des ressources

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Méthodes mobilisées	Moyens pédagogiques et techniques
---------------------	-----------------------------------

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> – Pédagogie active et participative : apports théoriques, échanges d'expériences, ateliers pratiques sur documents réels et mise en situation – Formation-action : chaque participant repart avec l'amorce de son propre DUERP – Groupes de travail animés à tour de rôle par les futurs pilotes, sous supervision | <ul style="list-style-type: none"> – Support remis à chaque participant (papier et/ou numérique) – Modèle de DUERP et grille de cotation aux formats Word et Excel – Ressources documentaires INRS (dont ED 887) – Salle équipée (paperboard, vidéoprojecteur) ou classe virtuelle synchrone |
|--|--|

Formation animée par un(e) consultant(e)-formateur(trice) CP Quality Consulting, spécialisé(e) en systèmes de management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement, disposant d'une expérience opérationnelle confirmée en entreprise et en accompagnement d'organisations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SANCTION

Évaluation des acquis

- Questionnaire de positionnement en amont et recueil des attentes
- Évaluations formatives en cours : quiz, exercices de cotation et observation en atelier
- Évaluation sommative en fin de formation : mise en situation (rédaction d'une unité de travail) selon une grille critériée
- Questionnaire de satisfaction à chaud ; évaluation du transfert des acquis à froid (1 à 3 mois)

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation (art. L.6353-1 du Code du travail) précisant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation. Un certificat de réussite est délivré sous conditions d'assiduité et de réussite à la mise en situation.

ACCÈS À LA FORMATION

Modalités d'accès	Sur demande, à réception du bulletin d'inscription et du devis signé. Pour les formations intra-entreprise, transmission à l'entreprise de la convention de formation et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, questionnaire de positionnement le cas échéant).
Délais d'accès	La formation est organisée dans un délai minimum de 15 jours ouvrés après validation de l'inscription et signature du devis, sous réserve des places disponibles et des dates programmées.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CP Quality Consulting étudie toute demande d'aménagement pédagogique, matériel ou organisationnel permettant l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap, Céline Partage, peut être contactée en amont de la formation à l'adresse celine.partage@gmail.com afin d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires (accessibilité des locaux, adaptation des supports pédagogiques, aménagement du rythme, mise en relation avec les acteurs du réseau AGEFIPH/FIPHP, etc.).

CONTACT

CP Quality Consulting — Céline Partage, consultante formatrice QSE

Contact et référent pédagogique : celine.partage@gmail.com — 06 12 30 07 09

6 rue des 3 Villes, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

SIRET 532 399 904 00046 · Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 44880150888 auprès du Préfet de la région Grand Est (ne vaut pas agrément de l'État)
· TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Document non contractuel — mise à jour le 17 septembre 2026. Programme susceptible d'être adapté aux besoins spécifiques du bénéficiaire et de son contexte professionnel.